Nice: La justice contraint le préfet à enregistrer la demande d'asile de migrants renvoyés en Italie

04/09/2017 à 22h50



Pas d'Asile en Côte D'Azur

Roya Citoyenne ne se sépare plus de ses caméras. En filmant à nouveau une de ses actions, le collectif estime démontrer une entrave aux demandes d'asile. C'est à ce motif que l'association a saisi le tribunal administratif de Nice. L'instance vient d'ordonner au préfet des Alpes-Maritimes d'enregistrer la demande d'asile de migrants renvoyés illégalement en Italie.
Sur les images tournées le 22 août, douze migrants, dont un mineur, se rendent à la gare de Breil pour prendre le train vers Nice afin de déposer une demande d'asile. Interpellés, « ils seront réadmis en Italie avec un refus d'entrée », affirme le collectif. De leur côté, les services de l'Etat estiment ne pas avoir violé la loi, les arrestations ayant été réalisées sur un PPA (point de passage autorisé).

« Atteinte grave à la liberté fondamentale »
Considérant les migrants « illégalement empêchés de présenter une demande d'asile en France », le tribunal administratif de Nice considère que « l'administration porte une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté fondamentale que

constitue le droit d’asile », rapporte la figure de l’action envers les réfugiés dans la vallée de la Roya, Cédric Herrou. La préfecture a trois jours pour leur délivrer un dossier de demande d’asile.

20minutes